



Usine Fibre Excellence Provence à Tarascon

Réunion de la commission de suivi de site - ce mercredi 18 janvier 2023

La sous-préfète d'Arles a présidé, ce mercredi 18 janvier 2023, la première commission de suivi de site de l'usine Fibre Excellence Provence depuis la scission de la précédente CSS, jusqu'alors commune aux deux entreprises SEDE et Fibre Excellence Provence.

La période de crise sanitaire et le redressement judiciaire de l'entreprise n'ont pas permis d'en réunir les membres depuis le 11 juillet 2019.

Une trentaine de personnes participait à cette réunion, dédiée à la situation et aux activités de l'usine Fibre Excellence. Organisée dans la salle du Panoramique à Tarascon en présence des associations de riverains et de protection de l'environnement, des collectivités concernées et d'experts parmi lesquels l'Agence de l'eau, Santé publique France, la chambre d'agriculture et l'association Atmosud, observatoire régional indépendant agréé pour la surveillance de la qualité de l'air. Les services de l'État étaient représentés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM) et l'agence régionale de santé (ARS PACA). Cette commission s'est tenue dans un climat d'écoute, d'échanges constructifs et nourris.

Les mesures entreprises par Fibre Excellence afin de poursuivre la mise en conformité de ses installations, les plans d'actions en cours pour réduire les nuisances subies par les riverains, les résultats des inspections des services de l'État, ainsi que les données sanitaires, ont été présentés aux membres.

À ce jour, **les émissions de poussières** des principales installations de l'usine sont conformes aux valeurs limites d'émission réglementaires imposées par l'arrêté préfectoral. Cette mise aux normes, vérifiée notamment par des contrôles inopinés mandatés par la DREAL, fait suite aux investissements consentis par Fibre Excellence en réponse aux mises en demeure prises sur ce volet.

Concernant **le bruit**, l'exploitant poursuit ses travaux et investigations visant à identifier les sources sonores importantes du site afin d'en réduire les impacts dans son environnement. L'étude technico-économique qui devait être remise au 31 décembre 2022 est toujours en cours de constitution. Compte tenu de l'importance de cet enjeu pour les riverains du site, et de la dérive calendaire de restitution de cette étude, un arrêté préfectoral de mise en demeure sera pris à l'encontre de l'établissement.

Pour réduire **les odeurs**, la société Fibre Excellence prévoit une série de travaux conséquents réalisés au cours du premier trimestre 2023 en vue de la captation et du traitement thermique des gaz odorants. À l'issue de leur réalisation, un contrôle par les services de l'État sera opéré afin de s'assurer de leur mise en œuvre effective et de leur efficacité.



S'agissant des **rejets en eau industrielle**, le site est équipé d'une station d'épuration interne qui traite les effluents avant rejet dans le Rhône. L'activité actuelle du site porte exclusivement sur la production de pâte écrue qui n'engendre aucun rejet d'AOX (composés halogénés). Sur les autres polluants, les valeurs limites d'émission fixées par l'arrêté préfectoral sont respectées sauf pour le paramètre « Température » faisant suite à une défaillance technique en cours de résolution. Toutefois, cette situation n'entraîne pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.

L'ARS, Santé publique France et AtmoSud ont présenté le bilan 2018-2022 du **suivi sanitaire** à partir des signalements des riverains à l'aide de la plateforme d'AtmoSud. Les signalements liés aux poussières ont quasiment disparu depuis fin 2018, suite aux travaux réalisés. Ceux liés aux bruits restent à un niveau stable. Les odeurs et les symptômes associés, ayant essentiellement pour origine les émissions d'hydrogène sulfuré (H₂S), persistent et représentent à ce jour la grande majorité des signalements.

La nouvelle plateforme d'AtmoSud dénommée « SignalAir », mise en place début 2022, est désormais plus ergonomique pour recueillir les signalements des riverains, qui sont invités à utiliser cet outil en tant que de besoin.

Les résultats de l'Observatoire départemental REVELA13 (cancers du REin , de la VEssie et Leucémie Aiguë, informations disponibles sur le site internet de l'ARS PACA) montrent que, sur la période 2013-2018, les nombres de nouveaux cas de ces trois cancers, observés à Tarascon et les communes voisines, sont équivalents à ceux du niveau national.

L'État et l'ensemble de ses partenaires demeurent vigilants à la mise aux normes de l'usine pour prévenir les risques sanitaires et environnementaux, à la réduction des nuisances et à la poursuite des échanges entre l'industriel et le public.